



Le "bien-vivre-ensemble" : une délicate alchimie sociale.

par Marc CARL le 04-08-2018

www.marc-carl.net

Peut-on être éco-humaniste en portant et en exprimant aussi des acquis ethno-culturels particuliers à tel ou tel sous-groupe humain ? Oui, dans la mesure où ils ne s'opposent pas à l'intérêt général de l'ensemble humain, ni aux droits ethno-culturels légitimes tiers. Ce qui est heureusement le cas le plus général, tant que des psycho-sociopathes ou des prédateurs ne pervertissent pas le bon fonctionnement sociétal.

Rappelons qu'un objectif éco-humaniste majeur est la construction du meilleur vivre-ensemble possible, jusqu'au niveau mondial. En accord avec ses Principes Sociétaux Protecteurs, cela implique une éducation culturelle d'intérêt commun, insistant sur le civisme et le respect mutuel, mise en œuvre dans une organisation politique équilibrée (autant que possible en démocratie directe), et par une structuration civilisationnelle globalement fédérative et arbitrale.

Toutefois, ce cadre principal ne suffit pas à lui seul. Il faut aussi une dynamique incitative. Ne peuvent bien vivre ensemble que des personnes et des peuples qui ont réciproquement envie de bien vivre ensemble, et qui en comprennent l'intérêt. Que ce soit par calcul ou par attirance naturelle, ou par mélange des deux, c'est une condition nécessaire. Ce qui implique que la volonté citoyenne légitime crée et maintienne un environnement socio-politique de cohésion, incluant une éducation et une régulation de ce "bien-vivre-ensemble".

En incitant à structurer partout dans ce sens l'éducation de la mentalité collective, l'éco-humanisme peut notamment valoriser et protéger la plupart des traditions régionales et nationales, tout en contribuant à une correction sociétale globale profitable à tout le genre humain.

La cohésion ethno-culturelle d'une collectivité humaine résulte d'équilibres subtils, et d'un consensus entretenu. Autrement dit, une collectivité humaine existante peut recevoir des apports allogènes, mais en quantités bien dosées et progressivement, sous réserve qu'ils ne soient pas incompatibles ou conflictuels avec la culture réceptrice. Sinon, cela peut être considéré comme une agression, voire comme une invasion, avec toutes les conséquences possibles d'une confrontation où les uns deviennent les ennemis des autres et sont traités comme tels.

Au 21^{ème} siècle, la correction de la déstabilisation migratoire provoquée par les lobbies plouto-impérialistes implique notamment que dans tout territoire où entre une communauté distincte de la (ou des) communauté(s) déjà légitimement installée(s) et majoritaire(s), les usages et les coutumes des nouveaux entrants ne doivent jamais être appliqués de manière conflictuelle envers les autochtones. Les conséquences potentielles en sont suffisamment graves pour que les abus et les conflits résultants soient fermement arbitrés et sanctionnés, dans le respect prioritaire des droits et de l'identité autochtones, ce qui conditionne la réciprocité du respect des droits et de l'identité des entrants.

Il est clair qu'au-delà de sa langue et de ses coutumes, ce qui construit un peuple est le fait pour ses parties d'avoir surmonté ensemble des épreuves communes, de partager des ressources et des valeurs communes, et de continuer à faire vivre ensemble son histoire, sa culture, et son destin. Ce qui nécessite de réussir à communier dans un même intérêt commun supérieur, et rien ne doit empêcher cela.

Le seul communautarisme admissible est alors celui qui peut exprimer ses qualités propres tout en étant équitablement inséré dans l'ensemble humain supérieur, et en aucun cas celui qui ne peut pas exprimer ses qualités propres sans s'opposer illégitimement à d'autres communautés et/ou à l'ensemble humain supérieur, la légitimité s'appréciant là selon l'intérêt général humain le plus large.

